

Mairie de Montrottier  
69770 MONTROTTIER

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MAI 2015 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Marie-Hélène TONIN, Catherine PEJU, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Jean MATHIEU.

Absente excusée : Muriel CHENOUEAU-GAUTIER

Secrétaire de séance : Gisèle GRANGE.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**PRESENTATION DU SIMOLY** : Bernard CHAVEROT présente au Conseil Municipal Cécile GUYOT, Animatrice du SIMOLY et la remercie de sa présence pour la présentation du SIMOLY.

Le SIMOLY est le regroupement de 34 communes, 3 communautés de communes, 40 000 habitants et 418 km<sup>2</sup> entre Rhône et Loire.

Le SIMOLY c'est 3 défis pour préserver les équilibres existants :

1. Maîtriser la croissance démographique et veiller au maintien du « Bien Vivre Ensemble »
2. Offrir aux habitants des possibilités locales d'emploi et développer une économie respectueuse de l'environnement et des hommes
3. Préserver et valoriser les paysages, les patrimoines et l'environnement et les valoriser de manière transversale et s'engager pour la transition énergétique.

### **DEUX GRANDES ACTIONS : Le CDDRA et LEADER**

#### **Qu'est-ce qu'un CDDRA?**

Le Contrat Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) est un contrat passé entre une collectivité territoriale (ici le SIMOLY) et la Région Rhône Alpes sur la période 2014-2019, qui permet la mise en action de la **Charte de Territoire** (document traduisant les enjeux et le projet politique du territoire : Les Monts du Lyonnais).

**Le plan d'actions du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) a été présenté le 28 novembre dernier à la Région. Les élus et partenaires des Monts du Lyonnais ont choisi de concentrer les 3.3 millions de subventions régionales sur les axes suivants :**

#### **Notre défi : un nouveau modèle de développement**

##### *Economie de proximité & Transition énergétique*

*Au-delà de son caractère ambitieux, ce programme est, avant tout, « sur-mesure » pour les Monts du Lyonnais :*

- *Les Monts du Lyonnais se situent à un moment charnière de leur développement : ils sont passés d'un modèle hérité du passé industriel à un modèle « productivo-social-dortoir » dû à la périurbanisation autour des métropoles lyonnaise et stéphanoise, et sont encore en mutation. Dans le contexte actuel (périurbanisation croissante, mondialisation des échanges, difficultés économiques et sociales), le modèle de développement doit être repensé pour renforcer un tissu local d'activités existantes, développer de nouvelles activités pour répondre aux besoins et afin de s'inscrire dans la durabilité. L'évolution vers un modèle plus équilibré doit nécessairement être accompagnée, voire régulée.*

- *Les Monts du Lyonnais sont particulièrement vulnérables à la précarité énergétique : nombreux déplacements en direction des agglomérations voisines (pour le travail, mais aussi pour les loisirs ou la consommation), parc de logements récents constitués très majoritairement de maisons individuelles et parc de logements anciens peu réhabilités, climat de moyenne montagne avec des hivers rigoureux... aussi les questions de transition énergétique sont une priorité. Sans parler des questions de dépendance énergétique ! Là, les Monts du Lyonnais peuvent faire valoir quelques initiatives intéressantes mais il s'agit d'aller plus loin.*

*Les réflexions CDDRA ont ainsi permis de réunir ces deux approches pour n'en faire qu'une au service d'une nouvelle vision du développement pour les Monts du Lyonnais.*

### **Le CDDRA aide à la réalisation de vos projets**

*Le CDDRA peut subventionner les projets publics ou privés (associations, particuliers, agriculteurs, groupements d'entreprises...) qui s'intègrent dans son programme d'actions, à un taux moyen de 50%.*

*Rendez vous début 2014 pour le démarrage effectif du contrat !*

Une priorité : La logique de développement durable

L'objectif est d'inclure plus fortement encore les principes du développement durable : les projets qui percevront l'aide du CDDRA seront notamment sélectionnés au regard de leur capacité à y contribuer.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'encourager l'exemplarité en matière de Développement Durable mais bien d'en faire un principe de base pour tous les acteurs (collectivités, particuliers, entreprises, associations....).

### **Qu'est-ce que LEADER ?**

Leader est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de mesures de développement rural. Elle fonctionne avec le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER). Leader permet de renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies.

#### **Les objectifs du programme LEADER :**

« Développer les emplois résidentiels dans le contexte d'un monde en transition pour rester un territoire de vie » :

- Optimiser l'adéquation entre offre locale et réponse aux besoins des habitants et visiteurs,
- Stimuler l'adaptation du territoire au contexte énergétique et en valorisant nos ressources : développer une nouvelle offre et stimuler une nouvelle demande.
- Enveloppe de 1,5 millions d'euros.

Attention démarrage en 2016 seulement.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir aux projets qui pourraient être concernés par les offres du SIMOLY (CDDRA et LEADER).

**SALLE DES SPORTS** : Monsieur le maire informe le conseil municipal des désagréments relatifs à la salle des sports. En effet celle-ci « s'écarter » et les murs s'ouvrent. Mr PEREZ, Ingénieur, résidant sur la commune à bien voulu regarder ce problème et est venu présenter au conseil les préconisations pour y remédier au mieux. Il faudrait commencer par une étude G5 (étude physiologique des sols) pour pouvoir définir si les fondations existantes sont conformes et dans le cas contraire pouvoir injecter par infiltration de la résine pour le maintien du bâtiment dans son ensemble.

Mr Mathieu préconise la visite de la salle des sports par un Ingénieur des Ponts et Chaussées de Paris pour étudier le bâtiment dans son ensemble avant une étude G5.

Le conseil donne son accord pour avancer au plus vite dans les démarches.

**MAISON PEYRON** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un compromis de vente a été signé le 13 mai 2015 pour la vente de la maison Peyron au prix de 76 500 euros net vendeur et les frais d'agence de 5 500 euros supportés par l'acquéreur. Accord à l'unanimité.

**TERRAIN BASTION** : Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur BASTION Maxime a proposé la vente de son terrain situé rue de la Dîme à la Commune. Le prix retenu est celui du dernier terrain acheté par la commune à 43 euros le mètre carré. Le conseil donne son accord pour l'acquisition de ce terrain de 253 m2 pour un montant de 10 879 euros.

**CHARTE « ZERO PESTICIDE »** : Monsieur le Maire présente la charte « Zéro pesticide » établie par le SYRIBT. Après délibération le conseil décide de signer cette charte.

**EGLISES** : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux des églises sont terminés. Suite aux chocs thermiques subis par les statues déposées à la Mairie le temps de la finalité des travaux dans l'église, le bois des statues, privé d'humidité s'est rétracté entraînant des soulèvements et des écailles d'enduit. Un devis a été établi pour la réfection. Le conseil sollicite une subvention auprès de la DRAC pour minimiser cette dépense supplémentaire. L'inauguration de l'église est prévue le 25 octobre 2015.

**FOURNITURES SCOLAIRES** : Le Conseil fixe à 55 euros par enfant présent à l'école publique le montant des fournitures scolaires pour l'année 2015.

**DENEIGEMENT** : Le conseil fixe à 36 euros l'heure de déneigement effectué par les personnes extérieures.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance du week-end en Ardèche qui sera organisé par la mission jeunes du 3 au 5 juillet 2015 et fixe le prix à 110 euros par participant.
- Décide d'envoyer un courrier à l'entreprise Eiffage pour les travaux de la place de la Basse-Cour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.  
Prochain conseil le Lundi 22 Juin 2015 à 20 h 00.